

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 589

27 février 2016

SOMMAIRE

AB 3 S.A.	28227	L.M.B.V. S.à.r.l.	28232
AK Spherone Capital S.à r.l.	28235	Luxlite Lamp S.à r.l.	28241
Ango Telecom S.A.	28239	Midgard S.A.	28229
Art Constructions Générales	28226	Montana Properties S.A.	28226
B.E.S.T. ING. S.à r.l.	28226	MT Wealth Management Private Fund	28233
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	28272	MUGC/AB GNMA 30 Year Fund	28231
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	28272	MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND	28232
BoN Finance S.A.	28272	MUGC/NB Brazil Equity Fund	28232
Carlo Tassara Assets Management S.A.	28239	MUGC/NB GNMA 30 Year Fund	28231
Deka-KickGarant 1	28230	MUGC/Pramerica GNMA 30 Years MBS Fund	28234
Dimension Data Communications PSF Luxembourg	28237	MUGC/UGA Asian USD Bond Fund	28232
Dimension Data Luxembourg PSF	28237	MUGC/UGA GNMA 30 Year Fund	28231
Espirito Santo Health Care Investments S.A.	28227	MUGC/WA GNMA 30 Year Fund	28235
F.I. Holding Co.	28228	MUI 2010 FUND	28233
Global Property Portfolio Fund	28230	Nerthus Invest S.A.	28228
GSA Greater China Equity Fund	28233	Opportunité Luxembourg S.A.	28231
Hakids S.A.	28244	prevent projects S.à r.l.	28226
HBM BioCapital II Invest	28251	Racine Investissement S.A.	28229
Herald (Lux)	28233	RedStone S.à r.l.	28235
InConceptio S.à r.l.	28269	Reigate Square Holdings S.à r.l.	28227
Incubation Capital S.à r.l.	28230	Reigate Square Holdings S.à r.l.	28227
International Lamps Holding Company S.A.	28241	Riviera Property S.A.	28228
Larale S.A.	28272	Travis Securities International	28234
Lion/Rally Lux 2	28272	TRP US Intermediate Corporate Bond Fund	28230
		WestOptimal	28229
		XGo	28226

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 novembre 2015

L'actionnaire unique de la société XGo a pris la résolution suivante:

1. L'actionnaire unique décide d'annuler l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 28 mai 2015 procédant au changement de commissaire aux comptes. L'actionnaire unique maintient partant le mandat du Commissaire aux Comptes de la société THE CLOVER SA, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, et annule partant la nomination du Cabinet REWISE ScPRL, ayant son siège social à Rue des Vennes, 151 à B-4020 Liège, et ce, avec effet au 28 mai 2015

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015207493/15.

(150231955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052682/9.

(160011812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Montana Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 70.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016054521/10.

(160013067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Art Constructions Générales, Société Anonyme.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 176.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054874/10.

(160013956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

B.E.S.T. ING. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 121.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/01/2016.

Référence de publication: 2016054883/10.

(160014908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Reigate Square Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016054606/12.

(160013779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Reigate Square Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016054607/12.

(160013780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054846/10.

(160014408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Espirito Santo Health Care Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.560.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 1^{er} décembre 2015 que M. Vasco Manuel DRAGO DE SOUSA UVA, Administrateur de sociétés, née le 19 septembre 1955 à San Sebastião de Pedreira, Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle au 43, Rua de Santa Marta, E/F 3^oC, P-1150-293 Lisbonne, Portugal a été nommé par voie de cooptation à la fonction d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Manuel Fernando MONIZ GALVAO ESPIRITO SANTO SILVA, démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Il résulte également de ce même procès-verbal que Mme Ana Paula VENTURA DOS SANTOS CONDEÇO ALVES a été nommée Présidente du Conseil d'Administration. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015206584/20.

(150232451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Riviera Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.218.

A la demande d'un actionnaire, tous les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au futur siège social de la Société, savoir L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, en date du *15 mars 2015* à 14.00 heures, ayant pour

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
2. Acceptation de la démission de l'administrateur unique.
3. Constat que le mandat du commissaire aux comptes a expiré.
4. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans à élire sur proposition des actionnaires prenant part à ladite Assemblée.
5. Refonte complète des statuts, afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur. (les nouveaux statuts ainsi que le projet d'acte sont disponible au futur siège social de la Société)
6. Divers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer et voter sur l'ordre du jour, sous réserve que les conditions de l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés soient remplies.

Si un actionnaire voudrait se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ce dernier peut prendre contact avec l'étude de Me Roy REDING par téléphone au +352 26 92 72-1 ou par courriel : roy.reding@reding.lu, pour convenir des modalités d'un mandat de représentation.

*Pour la Société
un mandataire.*

Référence de publication: 2016070195/26.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *16 mars 2016* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016071342/534/16.

F.I. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015204502/12.

(150229555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 112.232.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) WestOptimal findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 8. März 2016 um 10.00 Uhr am Sitz der Zentralverwaltungsstelle der LRI Invest S.A., 9A, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2015.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2017.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2017.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Februar 2016

Der Verwaltungsrat der WestOptimal

Référence de publication: 2016067749/2501/25.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 7 mars 2016 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016067744/795/17.

Midgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 201.557.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé, en date du 16 décembre 2015, de transférer le siège social de la Société au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Midgard S.A.

Référence de publication: 2015206994/12.

(150232787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Deka-KickGarant 1, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen bestehenden Investmentfonds "Deka-KickGarant 1" (fonds commun de placement) hat mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank mit Wirkung zum 31. März 2016 beschlossen den Fonds aufzulösen.

Der Fonds "Deka-KickGarant 1" wird mit Ablauf des 31. März 2016 aufgelöst. Anteile können weiterhin jederzeit zu dem dann geltenden Rücknahmepreis zurückgegeben werden. Für die Anleger entstehen durch die Liquidation keine Kosten.

Die Deka International S.A., als Verwaltungsgesellschaft des Fonds, fungiert als Liquidator der durch Frau Verena Ochla und Herrn Christoph Ollinger vertreten wird.

Nach dem 31. März 2016 wird die Depotbank des Fonds, die DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., den Liquidationserlös, der von ihr den verbliebenen Anteilinhabern je Anteil ausgezahlt wird, unverzüglich bekannt machen.

Luxemburg, im Januar 2016

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2016071341/775/18.

Global Property Portfolio Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GLOBAL PROPERTY PORTFOLIO FUND coordonné au 22 février 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Dr. Christian SZYLAR

Référence de publication: 2016070493/12.

(160033918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

TRP US Intermediate Corporate Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé TRP US Intermediate Corporate Bond Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 février 2016.

La présente mention complète l'acte sous la référence L 140043343.04, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016066895/14.

(160029047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Incubation Capital, Incubation Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 176.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204622/10.

(150230395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

MUGC/UGA GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC/UGA GNMA 30 YEAR FUND a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 9 février 2016.

La présente mention complète l'acte sous la référence L140043324.04 N°, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016063909/13.

(160025347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

MUGC/AB GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC/AB GNMA 30 Year Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043337.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016066898/13.

(160029455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

MUGC/NB GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC NB GNMA 30 Year Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043326.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016066899/13.

(160029461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 décembre 2015

Les administrateurs de la société OPPORTUNITE Luxembourg S.A. ont pris les résolutions suivantes;

1. Les administrateurs décident de rectifier une erreur matérielle et confirment la reconduction du mandat de Deloitte Audit SA, réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015.

2. Les administrateurs décident de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, Rue de Neudorf, 560 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015207111/15.

(150231935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

L.M.B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 68.420.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Associé unique en date du 15 octobre 2015 que:

Le siège de la société est transféré du 1, place du Théâtre

L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015206889/15.

(150233101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC/GS 30 Year Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043340.04. I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067511/13.

(160029677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MUGC/NB Brazil Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC NB Brazil Equity Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043342.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067512/13.

(160029680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MUGC/UGA Asian USD Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC UGA Asian USD Bond Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 avril 2014 sous la référence I 140065010.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067513/13.

(160029689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MUI 2010 FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUI 2010 Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043334.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067514/13.

(160029696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

GSA Greater China Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé GSA Greater China Equity Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 février 2016.

La présente mention complète l'acte sous la référence L140043332.04, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067515/13.

(160030106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

MT Wealth Management Private Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MT Wealth Management Private Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 février 2016.

La présente mention complète l'acte sous la référence L140043350.04, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067516/13.

(160030111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Herald (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.680.

Modification du mode de liquidation judiciaire par la fixation d'une date limite pour le dépôt des déclarations de créance et la fixation de la devise applicable à la distribution des avoirs de la société Herald (Lux) aux porteurs de parts

Par jugement du 04 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation de la société d'investissement à capital variable HERALD (LUX).

Le dispositif de ce jugement se lit comme suit:

«Par ces motifs

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire et après avoir entendu les liquidateurs et le Ministère Public en leurs conclusions, reçoit la requête en la forme;

modifie le mode de liquidation applicable à la liquidation de la société d'investissement à capital variable Herald (Lux) SICAV comme suit:

dit que par dérogation à l'article 508 du Code de Commerce, les créanciers et investisseurs ne pourront pas déclarer et affirmer leurs créances jusqu'à la dernière distribution des deniers inclusivement;

fixe pour tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, la date limite pour déposer une déclaration de leur créance au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, Bâtiment CO au vendredi 1^{er} avril 2016 à 17.00 heures, sous peine pour les créanciers qui n'auront pas respecté cette date limite de ne pas participer au produit de la liquidation et d'être forclos de tous droits dans la liquidation;

dit que la distribution des avoirs de Herald (Lux) aux porteurs de parts de sommes qui leur reviennent au prorata de leur investissement dans Herald (Lux) se feront dans la même devise que celle des avoirs recouverts de la liquidation, à savoir que tous avoirs touchés par la liquidation en USD seront distribués aux porteurs de parts en USD;

dit que le jugement à intervenir doit être publié par extraits au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort, Börsenzeitung et Financial Times dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 29 février 2016;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, nonobstant toutes voies de recours et sans caution;

met les frais à charge de la masse de la liquidation de la société d'investissement à capital variable Herald (Lux) SICAV.»

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour HERALD (LUX)

Ferdinand BURG / Carlo REDING

Les liquidateurs judiciaires

Référence de publication: 2016071027/36.

(160034593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

MUGC/Pramerica GNMA 30 Years MBS Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC Pramerica GNMA 30 Years MBS Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 février 2016.

L'acte de clôture de la liquidation a été déposé Au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous la référence L 140043330.03.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067510/13.

(160029672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Travis Securities International, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.134.

Rapport concernant un apport en nature conformément à l'article 26-1 (3sexies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

Conformément à l'article 26-1 (3sexies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, lorsqu'il est proposé de faire un apport autre qu'en numéraire sans recourir au rapport du reviseur d'entreprises agréé visé aux paragraphes (2) et (3) de l'article 26-1, dans le cadre d'une augmentation de capital qu'il est proposé de réaliser en application de l'article 32, paragraphes (2) et (3), une annonce comprenant la date à laquelle la décision d'augmenter le capital a été prise et les informations énumérées ci-dessous fait l'objet d'une publication conformément à l'article 9 et ce avant la réalisation effective de rapport autre qu'en numéraire:

- une description de rapport autre qu'en numéraire concerné;
- sa valeur, l'origine de cette évaluation et, le cas échéant, le mode d'évaluation;
- une attestation précisant si les valeurs obtenues correspondent au moins au nombre, à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie de cet apport.

1. Description de l'apport autre qu'en numéraire concerné. En date du 27 Jan. 2016, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un euro (1 EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille trois euros (31.003 EUR) à trente et un mille quatre euros (31.004 EUR) par émission d'une (1) nouvelle action dans le Compartiment A ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR), conformément à l'article 5ter des statuts de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a par ailleurs décidé de répartir rapport en nature comme suit:

- 1 EUR (un euro) au capital social de la Société;

- 0,10 EUR (dix centimes d'euro) à la réserve légale;
 - l'équivalent en euro de 36,000,000 USD (trente-six millions USD) moins 1,10 EUR (un euro et dix centimes d'euro) en prime d'émission sur le compte du Compartiment A, au taux de 1E UR / 1,0888 USD en date du 27 Jan. 2016.

Elément d'actif apporté

Une créance d'un montant de 36,000,000 USD (trente-six millions USD) contractée par la Société le 27 Jan. 2016.

Investisseur

L'investisseur apportant l'élément d'actif décrit ci-dessus est Sydney Nominees Ltd, une société constituée conformément au droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Offshore Incorporations Center, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro 400546.

2. Valeur de l'actif et origine de l'évaluation. La valeur de l'élément d'actif apporté est 36,000,000 USD (trente-six millions USD). L'origine de cette évaluation est la Société, ayant contracté une créance afin d'acquérir un portefeuille de créances de valeur équivalente.

3. Déclaration. La Société confirme que la valeur de l'élément d'actif apporté correspond au moins à la valeur nominale, la réserve et la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie de cet apport.

Le 27 Jan. 2016.

Administrateur

Eric-Jan van de Laar

Référence de publication: 2016065606/44.

(160027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

MUGC/WA GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La clôture de liquidation du fonds d'investissement spécialisé MUGC WA GNMA 30 Year Fund a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 février 2016.

La présente mention complète l'acte sous la référence L 140043338.04, déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2016067517/13.

(160030117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

AK Spherone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 168.910.

RedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 153.010.

L'an deux mille seize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

(i) AK SPHERONE CAPITAL S.à r.l., anciennement K-LINE S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Rangwee L - 2412 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 168910, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 22 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3274 du 5 décembre 2015 et ayant un capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

ici représentée par Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, né le 04 octobre 1969 à JARNY (France), domicilié professionnellement au 38, Rangwee, L-2412 Luxembourg, habilité aux fins des présentes par résolution du gérant unique d' AK SPHERONE CAPITAL S.à r.l., précitée prise en date du 16 février 2016.

(ii) REDSTONE S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Rangwee L - 2412 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro

153010 constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2010 numéro 1342, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2011 numéro 1773 et ayant un capital social actuel fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

ici représentée par Monsieur Aymeric KEMPF, précité agissant en qualité de gérant unique de REDSTONE S.à.r.l., précitée suivant résolution prise en date du 16 février 2016.

Les prédictes résolutions des gérants, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes es qualités qu'il agit et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

1. AK SPHERONE CAPITAL S.à.r.l., anciennement K-LINE S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Rangwee L - 2412 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 168910, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 22 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3274 du 5 décembre 2015 et ayant un capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, la «Société Absorbante»,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois REDSTONE S.à.r.l., ayant son siège social au 38, Rangwee L - 2412 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 153010 constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2010 numéro 1342, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2011 numéro 1773 et ayant un capital social actuel fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, la «Société Absorbée».

2. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées Sociétés Fusionnantes).

3. AK SPHERONE CAPITAL S.à.r.l., (encore appelée Société Absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et les textes subséquents, avec REDSTONE S.à.r.l., (encore appelée Société Absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 16 février 2016.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants, commissaires ou réviseurs le cas échéant, des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales. La fusion prendra effet à l'égard des tiers conformément aux dispositions de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

6. L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b), et le cas échéant c) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante (savoir l'associé unique), disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et entraînera ipso jure les conséquences suivantes:

a) la transmission à titre universel, tant entre les Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cessera d'exister; et

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

9. Les Sociétés Fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Absorbée.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Formalités

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie....), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

La personne comparante es qualités qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte rectificatif (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes es qualités qu'il agit et interprétation leur donnée en une langue d'eux, connu du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aymeric KEMPF, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 19 février 2016. 1LAC / 2016 / 5507. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069623/122.

(160033050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Dimension Data Luxembourg PSF, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 110.251.

Dimension Data Communications PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 157.939.

Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée

I, Jacques Kessler,

Notary residing in Pétange,

duly appointed in the Grand Duchy of Luxembourg,

hereby attest and certify the following:

Pursuant to a common draft terms of the merger enacted on October 30th, 2015 by the undersigned notary (the "Common Draft Terms of Merger"), Dimension Data Luxembourg PSF S.A., a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 89d, rue Pafebruch, L-8308 Capellen registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.251 (the "Absorbing Company") proposed to absorb Dimension Data Communications PSF Luxembourg, a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 89d, rue Pafebruch, L-8308 Capellen registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.939 (the "Absorbed Company") by way of merger (the "Merger"). The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The Merger by absorption is performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3108, on November 14th, 2015.

The documents provided for by article 267 paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law have been deposited at the Merging Companies' registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.

The accounting effective date of the Merger is October 1st, 2015.

The sole shareholder of the Absorbing Company did not require, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore the Merger, which is already effective among the Merging Companies since more than one (1) month has elapsed following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, will also become effective vis-à-vis third parties from the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
- the Absorbed Company ceases to exist;
- the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

Certified in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 4th day of February 2016.

Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Le soussigné Jacques Kessler,
Notaire résidant à Pétange,
dûment nommé au Grand-Duché de Luxembourg,
atteste et certifie que:

En vertu d'un projet commun de fusion notarié du 30 octobre 2015 reçu par le notaire instrumentant (le «Projet Commun de Fusion»), Dimension Data Luxembourg PSF S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89d, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.251 (la «Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, Dimension Data Communications PSF Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89d, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 157.939 (la «Société Absorbée») (la «Fusion»). La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement nommées les «Sociétés Fusionnantes».

L'absorption par voie de fusion est opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Suivant les dispositions de l'article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3108 en date du 14 novembre 2015.

Les documents requis par l'article 267 paragraphe 1 (a), (b) et (c) de la Loi ont été déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} octobre 2015.

L'actionnaire unique de la Société Absorbante n'a pas requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, déjà réalisée entre les Sociétés Fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister;
- les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- toutes les autres conséquences, tels qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Ainsi certifié à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016064388/81.

(160025796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

L'an deux mille seize, le seize février

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur, demeurant à Dudelange, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg B 113.494 constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2884 du 3 décembre 2008.

Le capital souscrit de la société est de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros), représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées, Madame Mireille GEHLEN, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 10 février 2016 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

dénommée ci-après «la société absorbante» d'une part,

et,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ANGO TELECOM S.A. avec siège social à Luxembourg, 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg B 143.741 constituée en date du 10 décembre 2008, par acte devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 121 du 20 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 21 octobre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2458 du 17 décembre 2009.

Le capital souscrit est de EUR 400.000,- (quatre cent mille d'euros), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Monsieur Jean-Hugues DOUBET pré-qualifié est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 10 février 2016 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils s'agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

Projet de fusion

1. La société absorbante, une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A. avec siège social à Luxembourg, 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg B 113.494, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, en date

du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 284 du 3 décembre 2008.

Ladite société a un capital social EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros), représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A. détient l'intégralité (100 %) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois ANGO TELECOM S.A., s'élevant à EUR 400.000 (quatre cent mille d'euros), représenté par 400 (quatre cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et donnant droit de vote dans la société anonyme de droit luxembourgeois ANGO TELECOM S.A., avec siège social à Luxembourg, 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg B 143.741.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents, avec la société ANGO TELECOM S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une Assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêt, de travail, de fiducie...) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des sociétés comparantes et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GEHLEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5229. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016070325/114.

(160034152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Luxlite Lamp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.027.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

—
PROJET DE FUSION DU 17 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 février, les soussignées

1. Luxlite Lamp S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 027, avec siège social au 22 rue de l'Industrie à L-8399 Windhof,

constituée par acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°2090 du 6 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 13 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°979 du 17 avril 2014,

avec un capital social de EUR 9.112.500,- (neuf millions cent douze mille cinq cents euros) représenté par 91.125 (quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées,

(la Société Absorbante),

ici représentée par son gérant unique, M. Frank KLINKERT, résidant au 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

2. International Lamps Holding Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 647, avec siège social au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date au 26 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°1892 du 14 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 17 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°1855 du 24 juillet 2015,

avec un capital social de EUR 9.340.000,- (neuf million trois cent quarante mille euros), représenté par 9.340.000,(neuf million trois cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune entièrement souscrites et libérées,

(la Société Absorbée),

ici représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, à savoir M. Frank KLINKERT, résidant au 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg, et M. Kula Ajith Kumar RAI, résidant au 144/1, 4th Main 1st Gross, bâtiment Tara, IND-560038 Indiranagar Bangalore Karnataka, Inde,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble désignées ci-après comme les Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ta Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives,

Les comparants, agissant comme gérant unique de la Société Absorbante et comme le conseil d'administration de la Société Absorbée ont acté le projet de fusion (le Projet de Fusion) qui suit:

1. Description de la fusion. Le gérant unique de la Société Absorbante et les membres du conseil d'administration de la Société Absorbée proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Le gérant unique de la Société Absorbante et les membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbée s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent, par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La Fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément à l'article 9 et l'article 273 (1) de la Loi.

2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi.

a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

- La Société Absorbée

International Lamps Holding Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 647 avec siège social au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°1892 du 14 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 17 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N° 1855 du 24 juillet 2015,

- La Société Absorbante

Luxlite Lamp S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 027, avec siège social au 22 rue de l'Industrie à L-8399 Windhof,

constituée par acte reçu par le notaire notaire Henri HELLINCKX en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°2090 du 6 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 13 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association N°979 du 17 avril 2014.

b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira sur base des actions détenues par la Société Absorbée dans la Société Absorbante. Afin de déterminer le rapport d'échange, le gérant unique de la Société Absorbante et les membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbée prennent en considération la structure des Sociétés Fusionnantes et le fait que le principal actif de la Société Absorbée est sa participation dans la Société Absorbante vu que la Société Absorbée a toujours été une société de participation dont la seule activité a été de détenir et de gérer la participation dans la Société Absorbante.

- La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 9.112.500,- (neuf millions cent douze mille cinq cents euros), représenté par 91.125 (quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- La Société Absorbée

Lé capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 9.340.000,- (neuf-millions trois cent quarante mille euros) représenté par 9.340.000 (neuf millions trois cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Rémunération de l'apport

En échange de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 9.185.200,- (neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 9.112.500,- (neuf million cent douze mille cinq cents euros) à EUR 18.297.700,- (dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cents euros) par l'émission de 91.852 (quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société Absorbante.

Les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,98 parts sociales de la Société Absorbante pour 100 actions de la Société Absorbée,

Les 91.852 parts sociales propres de la Société Absorbante qu'elle a acquises à la suite de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront annulées simultanément avec l'émission des nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 9.112.500,- (neuf millions cent douze mille cinq cents euros) simultanément avec l'augmentation de capital social ci-dessus.

L'article 6 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

Il est proposé aux actionnaires tant de la Société Absorbante que de la Société Absorbée de renoncer à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ainsi qu'à l'établissement du rapport d'expert sur la fusion en application de l'article 266(5) de la Loi sur les sociétés commerciales.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les parts sociales nouvellement émises seront inscrites dans le registre des associés de la "Société Absorbante à compter de la Date Effective de la Fusion.

Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Daté à partir de laquelle les parts sociales nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les parts sociales nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du début de l'année comptable, étant entendu que ce droit ne concernera que l'attribution de dividendes non encore distribués à la Date Effective de la Fusion et tous dividendes futurs. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} avril 2015.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des parts sociales conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres du conseil d'administration / de gérance, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes et à toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi.

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseils d'administration / de gérance, commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes, ou toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi, n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier en rapport avec ou en conséquence de cette Fusion.

3. Effets de la fusion.

3.1 La fusion entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi et en particulier, par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit,

3.3 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés,

3.4 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que se soit de la Société Absorbée,

3.5 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées, La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.6 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante,

3.8 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la Date Effective de la Fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des membres du conseil de gérance et du (des) commissaire(s) aux comptes de ta Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

4. Mentions complémentaires.

4.1 Le coût de l'opération de Fusion sera supporté par la Société Absorbante

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la Fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la Fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés projet de Fusion, rapports des conseils d'administration / de gérance, comptes annuels des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un bilan intérimaire, audité au besoin, établi pas avant le premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C (Officiel Gazette luxembourgeois) si les derniers comptes annuels des Société Fusionnantes font référence à une année qui s'est terminée plus de 6 mois avant cette date. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

5. Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés et publié dans le Mémorial C un mois au moins avant la date de l'Assemblée, conformément à l'article 262 de la Loi.

Luxlite Lamp S,à r.l / International Lamps Holding Company S.A.

La Société Absorbante / La Société Absorbée

Signatures

Référence de publication: 2016071114/169.

(160034629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Hakids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 24, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 202.348.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 14th of december.

Before us, Me Blanche MOUTRIER, notary, at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FRIOB PARTICIPATIONS ET GESTION S.A. a limited company ("société anonyme") incorporated at the RCSL under number B163118 and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Rue Hiehl L-6131 Junglinster, here represented by Mrs Michèle Sensi-Bergami, residing professionally at 32A, rue Zenon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 8 December 2015;

2. HAPE HOLDING AG, a swiss limited company, incorporated under Registre du Commerce du Canton de Lucerne, under number CHE-103.681.425, having its registered office at Hallwilerweg 2, 6003 Luzern, Switzerland, here represented by Mrs Michèle Sensi-Bergami; notary clerk, residing professionally at 32A, rue Zenon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 8 December 2015.

The aforesaid proxies, initialled ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme, which they declared organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Company name - Registered office - Duration - Purpose - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) by the name of "HAKIDS S.A." (the 'Company').

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Junglinster (Luxembourg). It may be transferred within the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors (the "Board of Directors").

Subsidiaries, branch offices, agencies and any other offices may be established by a resolution of the Board of Directors, within the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, or such events have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad by simple majority decision of

the Board of Directors or of the Sole Director until the complete cessation of the abnormal circumstances, without such temporary measures having any effect on the Company's nationality which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain Luxembourgish.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company may take participating interests in any form whatsoever, in any companies or commercial, industrial, financial or other enterprises, foreign or Luxembourg companies, and acquire any securities and rights through holding, contribution, subscription or purchase option, by trading, or in any other manner, particularly the acquisition of all securities and rights including all such other assets, rights and interests attached to the assets that the Company deems suitable (with or without consideration or benefit), and to generally hold, manage, develop, license, sell or dispose of in the same manner, in whole or in part, for any consideration the Company deems beneficial, including but not limited to shares/units or securities in all companies having been purchased in the same manner.

The Company can also form, acquire, develop, sell, license, exchange or take an interest in any other manner in all software, patents, trademarks and any other immaterial, intellectual property rights, as well as in any other rights attaching thereto or capable of completing them.

The Company may also purchase and sell real estate, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and realize all transactions associated with real estate including the direct or indirect acquisition of interests in companies in Luxembourg or abroad, the main object of which is the acquisition, development, sale, management and/or rental of real estate.

The Company may also grant assistance (through loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to all companies or enterprises in which the Company holds an interest or is part of the group of companies to which the Company belongs, take all monitoring and surveillance measures and carry out all transactions it deems beneficial to the accomplishment and development of its object (without those activities of granting assistance, bans, advances, and securities or guarantees constituting a financial sector activity requiring the Financial Sector Supervisory Commission (Commission de Surveillance du Secteur Financier) or other competent administrative authority's prior approval).

The Company may carry out all industrial, commercial, technical and financial transactions, and any other transactions directly or indirectly related to those sectors, in an effort to facilitate the accomplishment of its Company object without engaging in a regulated activity.

The Company may engage in any form of borrowing and issue bonds or other financial instruments which may be convertible, without making a public offering, and may also issue debentures.

The Company may also grant guarantees and securities to third parties to guarantee its own obligations and/or those of its subsidiaries, of associated companies or of any group company. Moreover, the Company may mortgage, pledge, transfer or create securities in any other manner on all or part of its assets.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 1,000,000 (one million Euros) consisting of 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each. The shares are in registered form only.

The Company may acquire or redeem its own shares within the limits set forth by law.

The share capital of the Company may be increased or reduced in the manner set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company is managed by at least four (4) directors. They will constitute a board of directors (conseil d'administration) composed of 2 (two) Class A directors and Class B directors. The directors need not be shareholders.

The directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years; they may be re-elected and may be recalled at any time (ad nutum).

If the general meeting of shareholders (the "General Meeting") states that the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director (the 'Sole Director') until the first General Meeting thereafter which states the existence of more than one shareholder. Any reference to the Board of Directors in these articles is to be construed as a reference to the Sole Director as the case may be.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a natural person permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg Law 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law of 1915 or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board of Directors present at the meeting.

Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive General Meeting.

If no chairman has been appointed, the meeting of the Board of Directors may be chaired by one of the directors present at the meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex, email or any other electronic means of communication, another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote in writing, by fax, cable, telegram, email or any other electronic means of communication.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called Managing Director(s) or to any other individual who will be called Daily Manager (“délégué à la gestion journalière”).

It may also sub-delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Company shareholders or directors. The Board of Directors shall determine the responsibilities and remuneration, if any, of these agents, as well as the duration of and any other conditions related to the fulfilment their mandates.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of a class A Director and a class B Director; (ii) by the sole signature of a Managing Director or Daily Manager within the limits of daily management; (iii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director; or (iv) by the joint or individual signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors (commisaires aux comptes), appointed by the General Meeting which will fix their number and their remuneration.

The General Meeting also determines the term of their office, which must not exceed six (6) years.

The statutory auditors are eligible for re-election and may be recalled at any time (ad nutum).

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 13. The notice to attend the General Meetings shall be governed by the provisions of the Law of 1915. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may cast his / her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of 1915.

Art. 14. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated each year for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be

resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, such reserves have been otherwise allocated.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of April at 11:00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. All matters not expressly governed by these articles shall be determined in accordance with the Law of 1915, as amended and in accordance with the terms of any Shareholder's Agreement.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,600,-.

Subscription of shares

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

FRIOB PARTICIPATIONS ET GESTION S.A.	150 shares
HAPE HOLDING AG	850 shares

The share capital has been fully paid up by payment in cash in the amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) and is now available to the Company, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions by their unanimous affirmative vote:

1. The Company shall be managed by four (4) directors.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr. Peter HANDSTEIN born in Mücke, Gross-Eichen (Germany) on the 16.12.1960, residing at Rotzbergstr. 30, 6362 Stansstad (Switzerland), as class A Director.

- Mr Dennis GIES born in Giessen (Germany) on 12.10.1991, residing at Rotzbergstr. 30, 6362 Stansstad (Switzerland), as class A Director.

- Mr. Pierre FRIOB born in Luxembourg (L) on the 12.08.1967, residing at 5 rue Nenning L-2214 Luxembourg, as class B Director.

- Mr. Norbert FRIOB, born in Wolkrange (Belgium) on the 16.07.1941, residing at 24 rue Hiehl L-6131 Junglinster as class B Director.

3. The following has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE Sàrl, with registered address at 130 route d'Arlon, L-8008 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies register B-67 480.

4. The Directors' and the auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021, unless they previously resign or their mandates are revoked.

5. The registered office of the Company is established at 24, Rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Following is the french translation of the preceeding text:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par devant nous, Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. FRIOB PARTICIPATIONS ET GESTION S.A. une société anonyme immatriculée au RCSL sous le numéro B163118 et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Rue Hiehl L-6131 Junglinster, dûment représentée aux présentes par Mme Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, résidant professionnellement au 32A, rue Zenon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg le 8 décembre 2015

2. HAPE HOLDING AG, une société anonyme de droit Suisse, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Lucerne, sous le numéro CHE-103.681.425, ayant son siège social Hallwilerweg 2, 6003 Lucerne, Suisse, dûment représentée aux présentes par Mme Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, résidant professionnellement au 32A, rue Zenon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg le 8 décembre 2015.

Lesdites procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes, agissant selon leur qualité précitée, ont prié le notaire de passer l'acte de constitution d'une société anonyme, qu'elles déclarent organiser et dont les statuts auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous le nom de "HAKIDS S.A." (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Junglinster (Luxembourg). Il pourra être transféré en toute autre localité de la commune du siège social par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

La Société peut ouvrir des filiales, succursales, agences et tout autre bureau au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration constatera des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, ce siège social pourra être transféré provisoirement sur simple décision du Conseil d'Administration à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois ces mesures puissent avoir d'effets sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ou d'option d'achat, de négociation ou de toutes autres manières et notamment l'acquisition de tous titres et droits incluant tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait approprié (et avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, donner en licence, vendre ou disposer de la même manière, tout ou en partie, pour toutes contreparties que la Société jugerait utile, incluant mais n'étant pas limité à des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant été achetées de la même manière.

La Société pourra également constituer, acquérir, développer, vendre, licencier, échanger ou prendre part de toute autre manière, dans tous logiciels, brevets, marques et dans tous autres droits immatériels ou de propriété intellectuelle, ainsi que dans tous autres droits y afférents ou en mesure de compléter ceux-ci.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également accorder une assistance (par prêts, avances, garanties, sûretés, ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

La Société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social sans pour autant exercer une activité réglementée.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles, sans pour autant faire appel public à l'épargne, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et / ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d'une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.000.000 (un million Euros), représenté par 1.000 (mille) actions avec une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune. Les actions sont nominatives.

La Société pourra acquérir ou racheter ses propres actions sous les limites établies par la loi.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est gérée par au moins quatre (4) administrateurs. Ils constituent un conseil d'administration composé de deux administrateurs de classe A et de deux administrateurs de classe B. Les administrateurs n'ont pas à être actionnaires.

Les administrateurs sont élus pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans; ils peuvent être réélus et leurs mandats peuvent être révoqués à tout moment (ad nutum).

Si l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur (le «Administrateur Unique») jusqu'à l'Assemblée Générale suivante constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Toute référence dans ces statuts au Conseil d'Administration sera interprétée comme une référence à l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale devra désigner un représentant permanent, personne physique, qui représentera la personne morale en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration en conformité avec l'article 51bis de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société fixent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, retraite ou pour tout autre motif d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité des votes un administrateur pour pourvoir à la vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, une Assemblée Générale sera convoquée dans les meilleurs délais par le commissaire aux comptes et tenue afin de nommer les nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser ou faire réaliser tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément, par la Loi de 1915 ou par les statuts, à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un autre membre du Conseil d'Administration présent à la réunion.

Exceptionnellement, le premier président sera nommé par l'Assemblée Générale constitutive.

Si aucun président n'a été nommé, la réunion du Conseil d'Administration sera présidée par l'un des administrateurs présent à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Tout membre du Conseil d'Administration pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, que ce soit en original, ou par fax, télégraphe, télégramme, télex, email ou tout autre moyen de communication électronique, un autre administrateur comme son mandataire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par écrit, fax, télégraphier, télégramme, email ou tout autre moyen de communication électronique.

Les décisions seront prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront le même effet qu'une décision prise au cours d'une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les décisions prises par le Conseil d'Administration et seront inscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, lequel sera les/l'Administrateur Délégué(s) ou à toute autre personne qui sera appelée le délégué à la gestion journalière.

Elle peut aussi subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires ou des administrateurs de la Société. Le Conseil d'Administration déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions d'exercice de leur mandat.

Art. 10. La Société sera engagée envers des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B; (ii) par la signature unique d'un Administrateur Délégué ou d'un délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière; (iii) en présence d'un Administrateur Unique, par la signature unique de l'Administrateur Unique; ou (iv) par la/les signature(s) conjointe(s) ou individuelle de toute personne(s) à laquelle ledit pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ses pouvoirs.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommé(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

L'Assemblée Générale détermine également la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et toujours révocables (ad nutum).

Exercice social - Assemblée générale

Art. 12. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les Assemblées Générales seront régies par les dispositions de la Loi de 1915. Lorsque tous les actionnaires de la Société sont présentes ou représentés à une Assemblée Générale, et se déclarent être dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Tout actionnaire peut participer à n'importe quelle Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant (i) l'identification des actionnaires y participant; (ii) à toute personne y participant d'entendre et de parler avec les autres; (iii) la communication continue pendant la durée de l'Assemblée Générale; et (iv) aux actionnaires de valablement délibérer, et leur participation à une Assemblée Générale tenue en utilisant de tels moyens sera considérée comme une participation en personne.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique, exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes en relation avec toutes les opérations de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés chaque année à la constitution de la réserve légale; ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale a été autrement attribuée.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions légales.

Art. 16. L'Assemblée Générale se réunit de plein droit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année, à onze heures. Si ce jour est férié au Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Toute question n'étant pas régie expressément par ces statuts sera déterminée conformément à la Loi de 1915, telle que modifiée, et conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires.

Déclaration

Le notaire soussignée déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 2.600.- EUR.

Souscription des actions

Les statuts étant ainsi établi, les comparantes déclarent souscrire le capital social émis à la constitution de la manière suivante:

FRIOB PARTICIPATIONS ET GESTION S.A. 150 actions
 HAPE HOLDING AG 850 actions

Le capital social a été entièrement libéré par un paiement en espèces d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) et est à la disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties précitées, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant la réunion dûment convoquée, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après vérification de la régularité de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

1. La Société sera administrée par quatre (4) administrateurs.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Mr Peter HANDSTEIN né à Mücke, Gross-Eichen (Allemagne) le 16.12.1960, résidant au Rotzbergstr. 30, 6362 Stansstad (Suisse), administrateur de catégorie A,
 - Mr Dennis GIES né à Giessen (Allemagne) le 12.10.1991, résidant au Rotzbergstr. 30, 6362 Stansstad (Suisse), administrateur de catégorie A,
 - Mr. Pierre FRIOB, né à Luxembourg (L) le 12.08.1967, résidant au 5 rue Nenning L-2214 Luxembourg, administrateur de catégorie B,
 - Mr. Norbert FRIOB, né à Wolkrange (Belgique) le 16.07.1941, résidant au 24 rue Hiehl L-6131 Junglinster, administrateur de catégorie B.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE Sàrl, établie et ayant son siège social au 130 route d'Arlon, L-8008 Strassen, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67 480.

4. Le mandat d'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2021, sauf s'ils démissionnent ou sont révoqués préalablement.

5. Le siège social de la Société est établi au 24, Rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la demande des comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais, suivie d'une version française. A la demande des comparantes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarial a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204585/395.

(150230616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

HBM BioCapital II Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 176.361.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before the undersigned Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

HBM BioCapital II LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, represented by its general partner HBM BioCapital II Management Ltd, with address at 11-15 Seaton Place St Helier JE4 0QH, registered with the Companies Register of Jersey under number 109573 (the "Sole Shareholder"), here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy form given on 2 December 2015.

The said proxy form, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "HBM Biocapital II Invest, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 March 2013, whose articles of incorporation (the "Articles" as they will be amended further to the resolutions below) were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1204 page 57774 on 22 May 2013 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create the following new classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- new class "A" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class A Shares");
- new class "B" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class B Shares");
- new class "C" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class C Shares");
- new class "D" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class D Shares");
- new class "E" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class E Shares");
- new class "F" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class F Shares");
- new class "G" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class G Shares");
- new class "H" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class H Shares");
- new class "I" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class I Shares"); and
- new class "J" shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each (the "Class J Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each, it holds in the share capital of the Company, into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the current object clause of the Company contained in article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object.** The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;
- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over

all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) by creating and issuing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class B Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class C Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class C Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class D Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class D Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class E Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class E Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class F Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class F Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class G Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class G Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class H Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class H Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class I Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class I Shares") and one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class J Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of one million nine hundred and seventy-five thousand four hundred and seventeen Euro and fifty-eight Euro Cents (EUR 1,975,417.58).

The New Shares are then subscribed by the Sole Shareholder as follows:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety Euro (EUR 219,490.-),

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of two hundred and nineteen thousand four hundred and ninety-seven Euro and fifty-eight Euro Cent (EUR 219,497.58).

Such New Shares are hereby being paid up by a contribution in kind consisting in an unquestionable receivable that the Sole Shareholder has toward the Company in an amount of two million eighty-seven thousand nine hundred and seventeen Euro and fifty-eight Euro Cents (EUR 2,087,917.58) (the "Contribution in Kind").

The global contribution of two million eighty-seven thousand nine hundred and seventeen Euro and fifty-eight Euro Cents (EUR 2,087,917.58) is allocated as follows: one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) are allocated to the share capital of the Company and one million nine hundred and seventy-five thousand four hundred and seventeen Euro and fifty-eight Euro Cents (EUR 1,975,417.58) are allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at two million eighty-seven thousand nine hundred and seventeen Euro and fifty-eight Euro Cents (EUR 2,087,917.58) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 2 December 2015.

Declaration

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to contribute the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be assigned to it; and
- the Contribution in Kind is hereby contributed and assigned to the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from its now current amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) to one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500.-) by creating and issuing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new Class A Shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "New Class A Shares").

The New Class A Shares are then all subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so that the amount in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is hereby made available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

The contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is fully allocated to the share capital of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the above decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1. There exists a private limited liability company under the name "HBM BioCapital II Invest, S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Lu-

xembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500.-) represented by:

- a) two million five hundred thousand (2,500,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- b) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- c) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "C" shares (the "Class C Shares");

- d) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "I" shares (the "Class I Shares");
 - j) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium and/or reserve amount paid is transferred. The share premium and reserve amount shall not be allocated nor reserved to the Share or Class of Share in relation to which it was paid.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to such portion of the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company,

any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

In the event of a dividend declaration (including interim dividend), such dividend shall be allocated and paid as follows:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definition.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves amounts as freely determined by the Sole Manager/ the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share

Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount

Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the

Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be lower or equal to the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros (EUR 3,000.-).

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant la soussignée, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

HBM BioCapital II LP, une société soumise aux lois de Jersey, représentée par son associé gérant HBM BioCapital II Management Ltd, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place St Helier JE4 0QH, enregistré au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 109573 (l'"Associé Unique"), ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2015.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "HBM BioCapital II Invest, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 mars 2013, et dont les statuts (les "Statuts" tels qu'ils seront modifiés suite aux présentes résolutions) furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1204 page 57774 le 22 mai 2013 (la "Société").

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des nouvelles parts sociales de catégorie "A" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "B" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "C" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "D" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "E" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "F" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "G" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");

- des nouvelles parts sociales de catégorie "H" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "I" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- des nouvelles parts sociales de catégorie "J" ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet social actuelle de la Société contenue à l'article 3 des Statuts, afin qu'elle soit rédigée ainsi:

" **Art. 3. Objet.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, de temps à autre, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, participations, obligations, emprunts obligataires et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé la Société;
- de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore levé (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts sociales ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;
- d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des parts sociales, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

- d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'un des ou tous les objets sociaux de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents Euro (EUR 112.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-) par la création et l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J" celles-ci étant collectivement définie ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de un million neuf cent soixante-quinze mille quatre cent dix-sept Euro et cinquante-huit Centimes (EUR 1,975,417.58).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 219.490,-),
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J entièrement libérées avec une prime d'émission de deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante-huit Centimes (EUR 219.497,58).

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par voie d'apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient sur la Société pour un montant de deux millions quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et cinquante-huit Centimes (EUR 2.087.917,58) (la "Contribution").

La contribution globale de deux millions quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro cinquante-huit Centimes (EUR 2.087.917,58) est allouée comme suit: cent douze mille cinq cents Euro (EUR 112.500,-) sont alloués au capital social de la Société et un million neuf cent soixante-quinze mille quatre cent dix-sept Euro et cinquante-huit Centimes (EUR 1,975,417.58) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

Documents attestant de l'évaluation de la Contribution

La valeur de la Contribution a été calculée et évaluée à deux millions quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et cinquante-huit Centimes (EUR 2.087.917,58) sur base d'un rapport d'évaluation du management de la Société en date du 2 décembre 2015.

Déclaration

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de procéder à la Contribution à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir droit de demander que toute partie de la Contribution lui soit transférée; et
- la Contribution est par la présente, apporté et transféré à la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter à nouveau le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-) à cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 137.500,-) par la création et l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A").

Ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A sont entièrement souscrites par l'Associé Unique et payées par voie d'apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) de sorte que ce montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts afin de refléter les décisions ci-dessus et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat des parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de telle sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HBM Biocapital II Invest, S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la municipalité de Niederanven.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, de temps à autre, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, participations, obligations, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore levé (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts sociales ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des parts sociales, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'un des ou tous les objets sociaux de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 137.500,-) représenté par:

- a) deux million cinq cent mille (2,500.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- b) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- c) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- d) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- e) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- f) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- g) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- h) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- j) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), avec une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes

les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels tout montant de prime versée et/ou tout montant de réserve est transféré. Le montant de prime d'émission et/ou de réserve ne sera ni allouée ni réservée à la Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales pour laquelle ce montant a été payée.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales à une portion du Montant d'Annulation Total (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminera comment les bénéfices restants seront alloués, lesquels peuvent être utilisés, en tout ou partie, pour absorber des pertes existantes (s'il y en a), mis en réserve, reportés au prochain exercice social, ou distribués au(x) associé(s) comme dividendes.

En cas de déclaration de dividende (y compris dividende intérimaire), ce dividende sera alloué et payé comme suit:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées

et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera inférieur ou égale à l'intégralité du Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible
Montant Disponible	signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) tout montant de prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que ce montant est librement déterminé par le Gérant Unique/le Conseil de Gérance et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Par lequel: AA = le Montant Disponible NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)
 LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 7 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20970. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204594/994.

(150229524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

InConceptio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5837 Fentange, 12, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 202.331.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Ugo COMPAGNON, consultant informatique, né à Vire (France) le 8 janvier 1978, demeurant à L-5837 Fentange, 12, Op den Aessen.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services informatiques.

La société pourra en outre exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle soit spécialement réglementée.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Art. 3. La société prend la dénomination de "InConceptio s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Ugo COMPAGNON, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Ugo COMPAGNON, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-5837 Fentange, 12, Op den Aessen.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COMPAGNON, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204628/129.

(150229765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Larale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.458.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055246/10.

(160014015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.330.805,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016054447/12.

(160013123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055688/10.

(160015026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055689/10.

(160015020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

BoN Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.986.

Les comptes annuels pour la période du 19 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055692/10.

(160015777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.
